

Stage collège

Samedi 25 mai 2024

NON
au choc
des savoirs

POUR
l'École
publique

Mobilisons nous à Lyon
Rendez vous place
Guichard à 11h



À vos côtés,
pour gagner.

NO

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES



Non au choc des savoirs



Pour le SNES FSU, il faut

- Se mobiliser contre ces attaques du collège unique
 - Concrétiser le projet de collège du SNES-FSU et assurer la réussite et l'émancipation de l'ensemble des élèves.
 - Se mobiliser pour garder l'expertise professionnelle de nos métiers.
 - Se mobiliser pour obtenir des moyens et travailler dans de bonnes conditions.
 - Se mobiliser pour une véritable revalorisation de nos métiers.
- dédouplements dans toutes les disciplines et inscrits dans les horaires nationaux (non soumis à l'autonomie de l'établissement).
- Effectifs par classe limités

LES REVENDICATIONS DU SNES FSU

AGIR POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS SALAIRES ET NOS MÉTIERS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU COLLÈGE

AU CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE :

DANS LES FORMATIONS :

LES REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

PAR L'ACTION COLLECTIVE



**À vos côtés,
pour gagner.**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU COLLÈGE

Note de service du 15 mars 2024 : non conforme au code de l'éducation !

C'est le CA, et non le chef d'établissement, qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements[...] » (article R421-20 du Code de l'éducation) À ce titre, c'est en CA, par un vote des membres de celui-ci, qu'on détermine :

- « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves »
- « l'emploi des dotations en heures d'enseignement »
- (article R421-2 du Code de l'éducation)

<https://www.snes.edu/article/agir-en-conseil-dadministration-contre-les-groupes-de-niveau/>

Note de service du 15 mars 2024 : non conforme au code de l'éducation !

un **CA peut décider**, par un vote, de l'obligation de **groupes hétérogènes ou de la continuité entre le groupe classe et les groupes de mathématiques et de français pour permettre à tous les élèves de progresser** (s'appuyer sur l'article D332-5 du code de l'éducation). Ces principes s'imposent au chef d'établissement dans la répartition des élèves. Ils doivent être adoptés à tout moment avant la rentrée scolaire, de préférence avant juin 2024.

Un CA peut être réuni en **séance extraordinaire, sur un ordre du jour déterminé**, à la demande de la moitié au moins de ses membres, d'où l'importance de communiquer avec les représentants des usagers (parents et élèves).
(article R421-25 du code de l'éducation)

Avant le CA :

- HIS : réponse collective aux propositions de la direction, une contre-proposition à la répartition de la DHG notamment. En effet, après 2 rejets de sa proposition, le chef d'établissement arrête seul l'emploi de la DHG : il sera donc essentiel de soumettre au vote une contre-proposition permettant le maintien des dédoublements et options ;
- préparer un vœu, qui sera soumis au vote du CA, pour exprimer son refus du « Choc des savoirs » (article 421-23 du code de l'éducation)
- prendre contact avec les représentants des usagers au CA pour s'assurer la majorité.

•Après le CA :

- Envoyer une copie du vœu voté à la section départementale et à la section académique du SNES-FSU pour qu'il soit relayé dans les instances.
- Proposer un bref compte rendu syndical du CA aux collègues.

DANS LES FORMATIONS

Les formations sur les groupes de niveau en français et mathématiques commencent à être organisées dans plusieurs académies : boycotter, rester mutique, poser les questions qui fâchent. Il est possible de résister car « Nous ne trierons pas nos élèves »

<https://www.snes.edu/article/choc-des-savoirs-operation-grain-de-sable-ii-en-formation/>

Nous ne trierons pas nos élèves !

Alerte sociale : RPS et RSST

En plus des mobilisations, le SNES-FSU appelle les personnels à se saisir du registre santé et sécurité au travail pour signaler les effets délétères et les risques psycho-sociaux de l'application de la réforme « choc des savoirs »

<https://www.snes.edu/articlegroupes-de-niveau-alerte-sociale-et-registre-sante-et-securite-au-travail/>

Samedi 25 mai 2024

NON
au choc
des savoirs

POUR
l'École
publique

Mobilisons nous à Lyon
Rendez vous place Guichard à 11h

